

Initiatives ministérielles

Si nous avons le choix entre deux taxes qui permettent apparemment de recueillir les mêmes montants, pourquoi devrions-nous opter pour celle qui nuit directement et de façon pernicieuse à la plupart des Canadiens?

Voici ma deuxième question. La plupart des Canadiens estiment que le gouvernement augmentera la taxe sur les produits et services peu après son application, comme c'est le cas dans presque tous les autres pays où elle a été mise en vigueur. Le projet actuel de taxe contient-il une disposition qui empêchera d'augmenter le taux actuel de 7 p. 100 une fois que la taxe sera en vigueur? Je pense que les Canadiens veulent le savoir.

M. Nystrom: Quant à la question sur la majoration éventuelle de la taxe, il est assez facile d'y répondre. Le projet de loi ne comporte aucune disposition interdisant une telle mesure.

En fait, le ministre des Finances a dit souvent qu'il ne pouvait offrir pareille garantie. La taxe augmentera forcément avec le temps; elle passera de 7 p. 100 à 8 ou 9 p. 100. Je doute qu'elle diminue.

Si le gouvernement veut créer cette taxe, c'est parce que c'est un moyen commode d'aller chercher quelques milliards de dollars quand il en a besoin. Il suffira d'une petite modification législative, monsieur le Président, pour que le pourcentage de la taxe soit relevé d'un point. Il recueillera ainsi quelque 2,5 milliards de dollars, une somme énorme, grâce à un procédé extrêmement simple. C'est pour cette raison qu'il faut empêcher la mise en application de cette loi, la tuer dans l'oeuf. Si nous ne le faisons pas dès maintenant, nous pouvons compter que cela ne se fera plus tard.

M. Shields: Monsieur le Président, j'aurais des observations à faire au sujet de la majoration des taxes. La taxe sur les ventes des fabricants est passée de 9 à 13,5 p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Je n'ai pas reçu une seule lettre de contribuables canadiens parce que cette majoration n'a pas été annoncée. Je répondrai au député qu'il est bien certain que les gens vont chercher à contrecarrer les projets du gouvernement s'ils en sont mis au courant.

Revenons-en au tourisme. Je vois mal comment les observations formulées par le député dans sa réponse à ma dernière question peuvent cadrer avec l'idée d'une remise aux entreprises touristiques de la taxe sur les intrants qui sous-tendent l'existence de l'industrie touris-

tique. Je trouve qu'il y aurait là matière à débat pour établir qui de nous deux a raison. J'en conviendrais.

À mon avis, le plus gros écueil pour l'industrie touristique est la position adoptée par ce parti au sujet de l'élimination de la déduction pour frais de représentation qui est actuellement accordée aux Canadiens lorsqu'ils accueillent des gens d'affaires par exemple. Je vous le dis, monsieur le Président, cette décision aura par-dessus tout les effets les plus dévastateurs sur les restaurants et les lieux de divertissement. J'aimerais bien que le député cherche à justifier son point de vue.

M. Nystrom: Il n'importe guère de savoir qui, du député d'Athabasca ou de moi, a raison à propos du tourisme. Ce qui importe, c'est que les représentants du secteur qui ont témoigné devant notre comité aient déclaré que la taxe allait leur faire du tort, qu'elle nuirait à leurs affaires.

Je sais par ailleurs qu'ils ont reçu également quantité de lettres d'Américains les informant qu'ils ne viendraient plus chez nous à cause de cette taxe. J'imagine que ceux qui s'occupent du secteur du tourisme le connaissent bien. Ils savent quel impact cette taxe ne manquera pas d'avoir sur leur secteur. À mon avis, nous devrions tenir compte de leur avis et ne pas nous soucier de savoir qui de vous ou de moi a raison.

À l'heure actuelle, grâce à la loi fiscale, le monde des affaires est en mesure de défalquer 80 p. 100 de ses frais de représentation. Le Trésor fédéral y a perdu environ 1 milliard de dollars l'an dernier. Je crois que nous pourrions épargner énormément d'argent en nous assurant que M. Conrad Black ne peut plus défalquer ses dépenses de champagne et de caviar lorsqu'il reçoit le député d'Athabasca.

Je ne vois pas à quoi cela peut servir. Il y a une façon d'économiser l'argent. Les gens d'affaires peuvent défalquer non seulement le caviar et le champagne, mais bien d'autres services. Je m'interroge parfois sur la valeur de ces services. Je ne dis pas que Jack soit impliqué en l'occurrence, mais je mets en doute certaines de ces exonérations.

• (1620)

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps consacré aux questions et aux commentaires est maintenant terminé. Reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans a la parole.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'éprouve beaucoup de plaisir aujourd'hui à prendre la